

LA FUGUE

... et après ?

Préambule

Mon enfant fugue. Que faire ?

Quelle réponse adéquate apporter à une question aussi angoissante ... Le recul nécessaire n'est pas chose évidente tant les émotions prennent souvent le dessus sur la rationalité.

Depuis plusieurs années, SOS Jeunes-Quartier Libre se préoccupe particulièrement de ces situations qui touchent de nombreux jeunes et leurs familles.

En 2004, un site internet (www.fugue.be) s'adressant prioritairement aux jeunes a été mis en ligne (espace «questions-réponses», témoignages, liens vers des services existants, etc.). Cette expérience a démontré toute l'utilité d'un tel outil.

En 2010, SOS Jeunes-Quartier Libre décide d'éditer une brochure destinée prioritairement aux parents ou aux substituts légaux des mineurs. Nous espérons qu'elle pourra aussi avoir un intérêt pour toute autre personne confrontée de près ou de loin à la fugue.

Ce fascicule aborde le sujet à travers plusieurs questions qui se veulent indépendantes les unes des autres ; de sorte que chaque lecteur puisse consulter celles qui l'intéressent plus particulièrement.

Si cette brochure prend essentiellement en compte la sphère individuelle en traitant principalement des relations «parents-enfant», il est aussi important de les resituer dans un contexte sociétal plus global : précarité économique, dualité sociale, inégalité dans l'accès à la formation et au logement, perte de sens, etc. A cela, SOS Jeunes-Quartier Libre tente d'apporter des pistes de réponses par un travail d'équipe au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Fatima Zaitouni
Directrice

Remerciements

Une publication de SOS Jeunes - Quartier Libre asbl, rédigée par Alexandre Dewil, Alexis Jonart, Bénédicte Limbourg et Sarah Parisel, sous la direction de Fatima Zaitouni.

Graphisme et illustrations réalisés par Denis Devaux

Nous voudrions remercier tout particulièrement monsieur Eric Janssens (Parquet de Nivelles), madame Agnès Paulus (CPMS Provincial de Nivelles), madame Francine Roose (SAJ de Bruxelles), monsieur Miguel Torres Garcia (Child Focus) pour leurs précieux avis ainsi que madame Isabelle Boulanger (bénévole à SOS Jeunes - Quartier Libre) et mademoiselle Elodie Della Rossa (chargée de communication à SOS Jeunes - Quartier Libre) pour leur minutieuse relecture.

Editeur responsable

Raymond Veriter
SOS Jeunes – Quartier Libre asbl
Rue Mercelis, 27
1050 Bruxelles

Avec le soutien

de la Communauté Française de Belgique et de la Proximus Foundation Charity Account gérée par la Fondation Roi Baudouin

Sommaire

- Qu'est-ce qu'une fugue ?	6
- Quels sont les signes annonciateurs d'une fugue ?	10
- Que dois-je faire si mon enfant fugue ?	14
- Dois-je prévenir la police en cas de fugue ?	18
- Je suis en colère contre mon enfant, est-ce normal ?	24
- Pourquoi mon enfant a-t-il fugué ? (les causes et les raisons)	26
- Que faire si mon enfant me contacte pendant sa fugue ?	32
- Comment accueillir mon enfant lors de son retour ?	38

- Bibliographie	42

« A 17 ans, je ne pouvais jamais rien faire, jamais sortir.
Quoique je fasse, c'était jamais bon pour mes parents !
Alors j'en ai eu marre car l'ambiance devenait vraiment
insupportable à la maison. Je suis donc parti en laissant un
mot à mes parents comme quoi j'avais besoin de souffler
et d'un peu de liberté.

Moi ma fugue, c'était un appel à l'aide !
Je voulais que mes parents comprennent enfin que
ça n'allait pas à la maison... que j'étais malheureux »



Qu'est-ce qu'une fugue ?

Quelle est sa définition ?

Dans les dictionnaires, la fugue est définie comme le fait de s'enfuir de son domicile. Son explication varie beaucoup selon les diverses approches, qu'elles soient sociologique, juridique, psychologique, éducative, ...

Notre définition de la fugue est très concrète. Nous considérons qu'il y a fugue lorsqu' il s'agit :

- d'un mineur d'âge ;
- qui part contre la volonté des ses parents ou de leur substitut légal (institution, famille d'accueil, etc.) ;
- d'un « passage à l'acte » : il ne doit pas l'avoir uniquement envisagé mais être réellement parti.

Comment savoir s'il s'agit d'une fugue ou d'une disparition inquiétante ?

Au départ, il est parfois difficile de faire la différence entre une fugue et une disparition inquiétante.

Pour la police, une disparition est dite inquiétante lorsque :

- le jeune est physiquement ou mentalement handicapé et/ou nécessite une médication ;
- il est âgé de moins de treize ans, n'est pas capable de se tirer vraiment d'affaire, ne connaît pas (ou pas encore) les dangers que présente son environnement (ravins, cours d'eau, etc.) ;
- l'absence de la personne est en contradiction totale avec son comportement habituel;
- il est permis de supposer que le mineur se trouve en compagnie d'un tiers pouvant constituer une menace pour celui-ci ou qu'il est victime d'un délit (par exemple : le rapt).

Attention ce n'est pas parce qu'une disparition ne correspond pas à ces critères qu'elle ne doit pas vous inquiéter ou qu'elle ne peut pas devenir inquiétante.

Vous pouvez penser à une fugue ou à une disparition inquiétante lorsque votre enfant :

- n'est pas revenu à l'heure prévue ;
- n'est pas revenu à l'heure habituelle ;
- est absent après une activité ou un déplacement prévu ;
- etc.

Aussi bien dans le cas de la fugue que de la disparition inquiétante, le jeune laisse ses parents ou son responsable légal sans nouvelles.

Toutefois certains indices peuvent parfois vous permettre de faire la différence.

Par exemple, si :

- il a déjà évoqué sa volonté de fuguer ;
- il a laissé des indices qui montrent qu'il est parti de sa propre volonté (avec de l'argent, des vêtements, des affaires personnelles, ...) ;
- il a laissé une lettre expliquant son départ ;
- il montre certains signes précurseurs ;
- il y a eu une/des crises récentes en famille ;
- cela se passe le jour de la remise du bulletin ;
- etc.

La fugue est-elle un délit ?

Non, la fugue n'est pas un délit, votre enfant ne sera pas puni par la loi pour avoir fugué. Toutefois, ce n'est pas pour cela que l'acte est autorisé. Fuguer est une transgression. Jusqu'à l'âge de 18 ans, un jeune est sous l'autorité de ses parents, il doit donc avoir leur accord (ou celui de leur substitut légal) pour vivre quelque part.

Votre enfant loge chez des personnes sans votre autorisation.

Est-ce une fugue ?

Oui, à partir du moment où votre enfant est mineur et qu'il s'est soustrait à votre autorité en quittant la maison, il est considéré comme étant en fugue.

Néanmoins, la réaction des services que vous allez contacter peut dépendre du contexte : l'âge du jeune, l'impression qu'il est en danger là où il se trouve, etc. Si vous faites appel à la police, le parquet pourrait dans certains cas décider que votre enfant n'est pas en danger là où il se trouve. Il peut estimer cette alternative préférable en attendant qu'une solution soit trouvée, plutôt que de prendre le risque d'une nouvelle fugue et que le jeune se mette en danger en vivant « dans la rue », voire qu'on ne sache plus où le trouver.

Une personne majeure ne peut légalement pas accueillir un mineur sans l'autorisation de ses parents. Toutefois, si celui-ci est en danger, les choses peuvent être revues en fonction de la notion de « non-assistance à personne en danger ». L'adulte devra alors tout faire pour sortir de cette situation et prévenir le plus rapidement possible les parents ou les autorités compétentes (police, Service d'Aide à la Jeunesse).



Quels sont
les signes annonciateurs
d'une fugue?

Jamais je n'aurais cru que cela arriverait. Nous, nous n'avons pas vu les problèmes arriver. Ils se sont installés petit à petit : notre fils nous parlait moins qu'avant, il était tout le temps dans sa chambre. Cela a fini par créer beaucoup de tensions à la maison. Un soir, il n'est pas rentré de l'école et ses vêtements avaient disparu. Jamais nous n'aurions pu imaginer qu'il en arriverait à fuguer et à penser que sa place n'était pas avec nous. Ma femme et moi avons sans doute sous-estimé les problèmes en mettant sur le compte de l'adolescence, l'âge dit « difficile », les tensions et son comportement.

Quels sont les signes annonciateurs d'une fugue ?

Mon fils ne nous parlait plus, il s'enfermait dans sa chambre, il ne souriait plus. Je pensais qu'il nous faisait la gueule, que c'était la crise d'adolescence mais c'était plus profond que ça et un soir, il n'est pas rentré à la maison. C'est un service social qui nous a contactés pour nous dire que notre fils était venu les voir et qu'il n'allait vraiment pas bien. J'aurais bien aimé savoir qu'il existe des services qui sont là pour écouter. Si j'y étais allé avec mon fils, cela ne se serait sans doute pas passé de la même manière. Peut-être que quelqu'un aurait pu nous écouter et nous aider à mieux nous entendre, mon fils, ma femme et moi.

La fugue est souvent l'expression d'un mal-être de votre enfant, il fugue probablement pour exprimer des choses qu'il n'arrive pas à dire avec les mots. Avant de décider de fuguer, il peut tenter de montrer son mal-être par d'autres moyens. Certains comportements chez votre enfant peuvent être perçus comme des « signaux » auxquels il convient d'être attentif. Entendre ces « appels à l'aide » et maintenir ou renouer le dialogue peuvent permettre de débloquer la situation et éviter la rupture (n'hésitez d'ailleurs pas à faire appel à des services d'aide).

Beaucoup de comportements peuvent vous mettre la puce à l'oreille. Bien sûr, chacun pris isolément ne signifie pas que votre adolescent va forcément mal*. C'est plutôt le cumul de comportements inhabituels qui doit vous faire penser que votre enfant vit éventuellement des difficultés.

Parmi ceux-ci, nous pouvons par exemple citer :

- des problèmes scolaires (absentéisme, échec, changements successifs d'école, décrochage, etc.) ;
- un isolement, repli sur soi ;
- des signes de dépression ;
- une remise en question des règles de façon permanente, un test permanent des limites ;
- une consommation « excessive » d'alcool ou de drogue ;
- un changement d'humeur, une tendance à rentrer systématiquement en conflit ;
- des problèmes familiaux ;
- de mauvaises fréquentations, changements d'amis ;
- une rentrée importante d'argent ;
- une difficulté à dialoguer ;
- un retard permanent aux heures prévues de retour à la maison ;
- un look, parfois aussi représentatif d'un état d'esprit ;
- etc.

* Cet aspect est développé dans la question « Pourquoi mon enfant a-t-il fugué ? » - page 26

Que dois-je faire si mon enfant fugue ?

Nous sommes venus en Belgique, espérant le meilleur pour notre fille, mais très vite tout a dégénéré, elle s'est éloignée de nous. Il n'y avait plus que ses copines qui comptaient pour elle. Elle a fini par nous insulter, ... Nous essayions de lui faire respecter certaines limites, mais elle n'écoutait plus rien finalement elle est partie de la maison, sans rien nous dire. Elle n'a donné aucune nouvelle pendant plusieurs jours, nous étions très inquiets. De plus, qu'allaient penser la famille, le voisinage?



Que dois-je faire si mon enfant fugue ?

La première démarche sera de se renseigner afin de savoir où il a pu se rendre :

- essayez d'abord de le joindre sur son portable ou via son e-mail ;
- vérifiez s'il s'est rendu à l'école, à ses activités habituelles, etc. ;
- rendez-vous dans les lieux qu'il fréquente habituellement ;
- renseignez-vous éventuellement auprès de ses amis, de la famille et de ses connaissances (voisin/voisine, responsable de mouvement de jeunesse, etc.).

Si vous n'avez aucune nouvelle via ces différentes pistes, envisagez de faire un avis de disparition à la police de votre commune (sans trop tarder, après quelques heures de retard, en fin de soirée, après la première nuit sans nouvelle, etc.).

Souvent, le jeune fugueur est dans une certaine « attente » d'attention. Le fait de s'inquiéter et de le rechercher peut le toucher et lui faire prendre conscience qu'il a toute sa place au sein de la famille*.

« Un jour, j'ai craqué et je suis partie.
Je ne savais pas quoi faire. Un ami m'a parlé d'un centre
où je pourrais parler. J'ai parlé avec ma mère et on a pu
faire le point. Maintenant, il y a encore beaucoup de moments
difficiles mais cela se passe mieux ».

* Cet aspect est développé dans la question « Pourquoi mon enfant a-t-il fugué ? » - page 26

Dois-je prévenir la police en cas de fugue ?

Je me rappelle, c'était un vendredi. Logiquement, mon fils rentre directement de l'école et ce jour là... rien ! J'ai paniqué et j'ai voulu aller à la police directement pour dire qu'il n'était pas rentré à la maison. On m'a conseillé d'attendre encore quelques heures avant de faire cette déclaration car ça a quand même des conséquences. Sur le moment, j'ai trouvé ça inacceptable mais après coup, lorsque mon fils est rentré trois heures plus tard, j'ai compris pourquoi on m'avait fait cette suggestion.



Dois-je prévenir la police en cas de fugue ?

Il n'y a pas de délais spécifiques à respecter pour déclarer votre enfant en fugue, d'ailleurs rien ne vous oblige à le faire. Tout dépend de votre degré d'inquiétude mais aussi du caractère inhabituel de l'absence. Il est important de noter que toute disparition doit être immédiatement prise au sérieux par la police et qu'il est préférable de ne pas trop tarder car, dans les cas de disparition inquiétante, les premières heures sont capitales.

Vous ne devez donc pas (spécialement) attendre 24 ou 48h avant de faire un avis de disparition ou une déclaration de fugue auprès de la police de votre commune.

Comment cela se passe si je déclare mon enfant en fugue ?

Les missions de la police lorsqu'une fugue ou une disparition est déclarée sont de :

- faire une audition des parents pour avoir les informations nécessaires à la recherche comme l'identité du jeune (nom, prénom, âge, etc.), le moment de la disparition, le lieu de la disparition, la description des vêtements qu'il portait, ses caractéristiques physiques (tous les signes distinctifs) et les circonstances de la fugue (disputes, habitudes, école, relations, s'il pratique un sport, comportement de consommation, ses centres d'intérêts, etc.), obtenir les renseignements déjà recueillis par les parents, établir les différents points de chute ;
- demander une photographie récente du jeune ;
- effectuer un signalement du jeune à toutes les polices de l'espace Schengen ;
- chercher à localiser l'endroit où le jeune pourrait être et identifier le plus précisément possible l'endroit où il aurait été vu la dernière fois ;
- effectuer une visite domiciliaire ;

- effectuer une enquête de voisinage ;
- vérifier si le jeune ne se trouve pas dans un des hôpitaux de la région ou dans un service de police.

La visite domiciliaire peut prendre un certain temps. Il est possible que les policiers ne se limitent pas à la seule visite de la chambre mais qu'ils étendent les recherches à l'ensemble du domicile.

Elle a pour objectifs de :

- vérifier que le jeune n'est plus chez lui. En effet, parfois les personnes signalées comme disparues sont en fait à leur domicile. Mais suite à un accident ou à un malentendu, on les croit disparues (par exemple, si la personne s'est enfermée dans une pièce peu/pas utilisée et qu'elle n'arrive plus à en sortir).
- trouver des informations qui permettent de déterminer si la disparition est inquiétante ou pas. Les policiers vont voir si le jeune n'a pas laissé une lettre expliquant son acte, s'il a pris ses médicaments avec lui, s'il est parti avec des vêtements de rechange, sa carte de banque, un gsm, s'il est parti avec des objets qui lui sont nécessaires (lentilles, etc.).
- ils effectuent aussi une analyse du PC du jeune pour recueillir des informations pouvant aider à sa localisation (vérification du chat, des derniers sites consultés, etc.), voire même une fouille des poubelles.

Vous l'aurez compris, les recherches peuvent être très poussées. Cependant, il s'agit ici des moyens dont la police dispose. Chaque situation étant différente, elle ne les utilise donc pas tous nécessairement.

Par contre, toute fugue fait l'objet d'un signalement téléphonique au Procureur du Roi (avis à magistrat pour faire le point de la situation et connaître les devoirs complémentaires à effectuer).

Lorsque vous complétez la déclaration de fugue, n'hésitez pas à demander aux policiers des informations concrètes sur ce que la police peut entreprendre en cas de fugue et sur ce qu'elle va faire et dans quel but. En effet, ils pourraient omettre de vous les communiquer.

La police envoie les procès verbaux (PV) et les différents rapports d'enquête au parquet. Le procureur du Roi évalue la situation et peut demander un complément d'enquête.

Une fois le jeune retrouvé, le parquet pourra décider :

- de classer « le dossier » sans suite ;
- de vérifier la situation, via le service de police (régularisation de la situation, prise en charge, évolution, etc.) ;
- d'orienter le jeune et ses parents vers un service d'aide sociale générale ou spécialisée (Service de l'Aide à la Jeunesse).

Et Child Focus ?

Child Focus est présent dans les cas de disparitions inquiétantes mais aussi de fugues. Vous pouvez les contacter directement. Dans certains cas, la police prendra contact avec eux si vous ne l'avez pas fait.

Un des objectifs de Child Focus est d'être le relais entre les parents et la police pour que cette dernière puisse faire son travail le plus efficacement possible. Les parents peuvent aussi y trouver une oreille attentive à leurs questions, leurs craintes et leurs espoirs.

Pour ouvrir un dossier, Child Focus a nécessairement besoin d'un numéro de PV de police. Il est donc important d'avoir rempli un avis de disparition ou une déclaration de fugue auparavant.

Signalons que Child Focus étant une fondation nationale, elle s'adresse à toutes les communautés linguistiques du pays.

Quelle est ma responsabilité quand mon enfant fugue de la maison ?

Les parents sont civilement responsables des actes, volontaires ou non, de leur(s) enfant(s). Si un dommage est causé par votre enfant, même durant sa fugue, vous serez considéré comme responsable de ses actes et devrez donc le réparer ou le rembourser.

Vous pouvez essayer de prouver que vous n'êtes pas responsable mais ce n'est pas facile et il est rare que les juges l'acceptent. Vous devrez alors démontrer :

- que vous avez bien éduqué votre enfant en faisant tout ce qui était en votre pouvoir (par exemple, en demandant l'aide nécessaire) ;
- et que vous l'avez bien surveillé.

La déclaration de fugue à la police ne vous « dispense » pas de cette responsabilité mais peut montrer que vous remplissez bien votre devoir de surveillance (rechercher votre enfant lorsqu'il n'est plus sous votre autorité).

En cas d'accident (acte non intentionnel), certaines assurances peuvent couvrir les frais, il s'agit de l'assurance en Responsabilité Civile (ou RC). Ces assurances sont disponibles dans toutes les compagnies. Nous ne pouvons que vous conseiller de souscrire à cette assurance afin d'éviter de possibles difficultés financières.

Quelle est ma responsabilité quand mon enfant fugue d'une institution où il est placé ?

Lorsqu'un jeune fugue d'une institution, la responsabilité est la même que s'il fugue du domicile familial. C'est donc votre responsabilité qui sera engagée (l'enfant reste sous l'autorité parentale, même en cas de placement).

En cas d'accident, votre RC (assurance en Responsabilité Civile) jouera. Toutefois, il est probable que l'assurance se retourne contre l'institution mandatée en mettant en avant la notion de défaut de garde.

Sachez qu'en cas de fugue, l'institution est dans l'obligation de prévenir la police, les parents ou tuteurs légaux et le service mandant (Tribunal de la Jeunesse ou Service d'Aide à la Jeunesse). Il est utile de rappeler que si votre enfant se présente chez vous durant sa fugue, vous êtes tenu de prévenir l'institution mandatée.



Je suis en colère
contre mon enfant,
est-ce normal ?

Pendant sa fugue, je n'ai quasi pas dormi. J'étais très inquiet, je m'en voulais, j'avais l'impression d'avoir raté son éducation, j'étais très en colère contre ma fille aussi. J'avais l'impression que c'était la fin de tout et que plus rien ne pourrait s'arranger.

Je suis en colère contre mon enfant, est-ce normal ?

La fugue d'un enfant est un moment très difficile à vivre pour les parents.

L'incompréhension des raisons de la fugue, le sentiment d'impuissance, l'impression que votre enfant a défié votre autorité vont vous amener à ressentir des émotions différentes (parfois même contradictoires) : l'angoisse, la peine, le sentiment d'échec, l'incompréhension, le pessimisme quant à la suite ou encore... la colère.

Cette colère est normale et est due à ce moment difficile que vous traversez. Elle sera sans doute dirigée contre ce que vous allez identifier, à tort ou à raison, comme le responsable de ce qui arrive (la plupart du temps, votre enfant). Vous ne devez donc pas vous en vouloir d'éprouver cette colère... c'est tout à fait humain.

Par contre, il est important d'en avoir conscience et de la « travailler ». Non seulement un trop plein de colère n'est pas bon pour vous mais en plus, cela ne vous aidera pas à renouer le dialogue avec votre enfant au moment venu.

Si cette colère est présente, vous pouvez essayer de la dominer en :

- parlant de ce que vous ressentez à votre conjoint(e), la famille, vos amis ;
- essayant d'exprimer toutes vos pensées par écrit s'il vous est difficile d'en parler à des personnes de votre entourage ;
- n'hésitant pas à vous faire soutenir par des services spécialisés ou votre médecin généraliste ;
- pratiquant un sport ou s'adonnant à un loisir.

« Quand ma fille n'est pas rentrée, j'ai eu très peur qu'il lui arrive quelque chose. Je l'ai appelée mille fois mais sans réponse. J'ai fait le tour des hôpitaux. Je suis allée à la police. J'ai fait le tour des endroits qu'elle pouvait fréquenter avec sa photo mais ça n'a rien donné. Nous n'avions plus de vie, ses frères et moi, tout tournait autour d'elle et de sa disparition. A 15 ans, elle ne supportait plus aucune limite. Parfois, j'en venais à me dire qu'on serait mieux sans elle. Lorsqu'ils l'ont retrouvée après 5 jours de fugue, j'étais rassurée et heureuse de savoir qu'il ne lui était rien arrivé. Je suis contente qu'elle ait d'abord dormi une nuit chez ma sœur car, quand elle est vraiment rentrée, j'avais eu le temps de prendre du recul. Je ne l'ai pas engueulée de m'avoir fait aussi peur sinon je pense qu'elle serait repartie tout de suite »

Pourquoi mon enfant a-t-il fugué ? (les causes et les raisons)

*J*e suis partie de la maison, j'en avais assez de ne pas pouvoir sortir. Pour ma famille, soit je restais chez eux, soit je me mariais, moi j'avais envie d'autres choses, de savoir de quoi j'étais capable. Pour mes parents, il n'y avait que l'avis des voisins, de la famille qui comptait. Ma seule solution a été la fugue, elle les ferait peut-être réfléchir, même si j'en doutais beaucoup. Ne préféreront-ils pas me «perdre» plutôt que de changer d'avis. A mon avis si, car l'honneur de la famille est malheureusement sacré ! Au début, j'étais contente d'avoir quitté la maison... ça m'a fait du bien et je me sentais mieux. Et puis j'ai voulu rentrer mais j'ai eu peur de la réaction de mes parents et des sanctions. A cause de ça, je suis restée en fugue.

J'ai fait une fugue vers l'âge de 15 ans car j'étais en déprime depuis 1 an !! Et personne ne s'en était rendu compte. Mes parents se sont remariés et je ne me sentais nulle part chez moi. J'avais l'impression que je ne comptais plus. A l'école, cela se passait mal. D'ailleurs, je n'y allais presque plus. A la suite d'un mauvais bulletin, j'ai pris peur et je suis partie. Les flics m'ont retrouvé 2 jours plus tard et m'on ramené chez moi. Ça été très dur mais ça été l'occasion de parler et maintenant cela se passe mieux pour moi.

Cette question est loin d'être simple tant les causes et les raisons qui pourraient amener votre enfant à fuguer peuvent être multiples et variées.

Nous avons néanmoins voulu vous faire part d'une série de pistes qui pourront, nous l'espérons, vous aider. Certaines vous parleront peut-être plus que d'autres.

Nous avons l'habitude de nous dire que pour tout événement (la fugue par exemple), il y a une cause. Cette tentative d'explication est humaine mais conduit à désigner un responsable. On entre alors dans une spirale d'accusations où il ne s'agit plus de comprendre quel est le problème mais bien de se défendre contre l'attaque. Or, la fugue est rarement déclenchée par une seule raison. C'est le plus souvent la surtension provoquée par plusieurs difficultés qui amènera votre enfant à fuguer. Personne n'est particulièrement responsable et tout le monde souffre de la situation.

Beaucoup de fugues se déclenchent au moment de l'adolescence. C'est en effet à ce moment que les relations entre les adolescents et les parents (les adultes de manière plus générale) doivent être revues.

L'adolescent a toujours besoin de limites mais il a aussi besoin de tenter des expériences personnelles. Ceci implique, du côté parental, la capacité de lui faire confiance, la volonté de le responsabiliser progressivement et l'acceptation de certains risques.

Les parents doivent être de véritables « funambules » pour garder un équilibre permanent entre limites et permissions, proximité et distance, etc.

S'ajoute encore à cela, le fait que les adolescents ont particulièrement des difficultés à négocier et à mettre des mots sur leur mal-être. Ceci les amène souvent à passer à l'acte pour s'exprimer.

A ces réajustements se greffe une série d'autres facteurs potentiels.

Nous retiendrons particulièrement une analyse sociologique de la rupture et des changements éducatifs donnée par Petitclerc.

Nous pourrions résumer les propos de l'auteur de cette façon : notre société vit actuellement une profonde mutation, des changements multiples à de multiples niveaux (nouvelle façon de concevoir la famille et les relations au sein de celle-ci, les relations entre les générations, la transmission des savoirs, le travail, la réussite sociale, les moyens de communication,...). Dans ce contexte, la relation intergénérationnelle se complexifie, plus encore pour les parents arrivés récemment en Belgique, où l'écart entre les générations est encore plus conséquent.

« Lorsqu'on éduque, on se croit souvent deux, mais en fait on est toujours trois : l'enfant en face de moi, l'adulte que je suis mais aussi l'enfant que j'ai été moi-même »

Petitclerc

Il fait plusieurs constats qui sont autant d'explications potentielles à la difficulté relationnelle du jeune avec ses parents, son (ses) référent(s), voire tout adulte. Citons entre autres :

- Fragilisation de la famille. De plus en plus de parents éduquent leur adolescent seul (plus de divorces, de séparations, les deux parents ne vivent pas dans le même pays,...).
- Précarisation de la situation économique qui affaiblit aussi la position des parents. Chômage, problèmes de logement, d'accès aux soins de santé, aux loisirs, etc. sont des facteurs d'exclusion générés par la « société » pouvant provoquer une perte de crédibilité des adultes aux yeux de leurs propres enfants.
- Rapidité des évolutions technologiques, notamment les multimédias. C'est bien souvent l'adolescent qui apprend à ses parents l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Avec ce décalage important, là aussi il est souvent plus difficile à l'adulte d'asseoir sa crédibilité sur ses connaissances acquises.
- Un monde mobile et pluriel : chacun partage sa vie en plusieurs lieux, chacun de ces lieux offre une pluralité d'opinions religieuses, morales, politiques mais aussi culturelles. Cette tendance est renforcée avec les nouveaux moyens technologiques tels que les téléphones portables ou encore internet. Les adolescents vont donc entendre différents points de vue et les parents devront de plus en plus expliquer, voire argumenter, le bien-fondé des repères qu'ils transmettent et des limites qu'ils posent.

- Des difficultés personnelles et/ou vécues au sein de la famille : la fugue peut aussi traduire une souffrance au niveau de la relation entre le jeune et ses parents (manque de dialogue, excès ou manque de limites, difficultés au sein du couple, alcoolisme, secrets de famille, négligence, maltraitance voire abus sexuels).
- Dans certains cas aussi, elle peut être le signe d'une difficulté interne et/ou liée à ses relations extérieures (difficultés amoureuses, scolaires, amicales, racket, questionnement sur son identité, sentiment de dévalorisation, mauvaise image de lui-même, humiliations par l'entourage, culpabilité de ne pas pouvoir répondre aux attentes de ses parents, etc.).

Bien entendu, chaque facteur pris isolément ne conduit pas forcément à la fugue, ni même l'addition de ceux-ci. Ce qui fait qu'un (ou plusieurs) facteur(s) provoque(nt) une fugue va dépendre aussi du sens que leur donnera votre enfant.

Pour conclure, l'adolescent souhaite rarement se faire plaisir en fuguant. Sa fugue est souvent ambivalente dans la mesure où il en attend différentes réponses :

- faire passer un message à ses parents et/ou à son entourage (plus de dialogue, de confiance, de liberté, de responsabilités, ...)
- mettre des distances ;
- fuir un problème auquel il ne peut plus faire face ;
- tester l'attachement de ses parents à son égard ;
- etc.

Dans la plupart des cas, le départ est un moyen et non pas une fin en soi.

A dark, monochromatic illustration of a man in silhouette, leaning over a table and talking on a corded telephone. The phone's cord and the handset are highlighted in a bright red color. To the left, there are several large, leafy plants in pots, and a window with a dark frame is visible in the background. The overall mood is somber and contemplative.

Que faire si mon enfant me contacte pendant sa fugue ?

Si c'était à refaire, je m'y prendrais autrement. Lorsque mon fils nous a téléphoné pendant sa fugue, je ne l'ai pas écouté, je ne lui ai pas demandé comment il allait... je lui ai juste dit de rentrer tout de suite à la maison. Il a raccroché et je n'ai plus eu de ses nouvelles pendant plus d'une semaine.

Que faire si mon enfant me contacte pendant sa fugue ?

Avant le premier contact

La première chose sera de vous préparer à discuter avec votre enfant. En effet, tôt ou tard, vous aurez un contact direct ou indirect (via un proche, la police, une institution, etc.) avec lui. Il est donc important que vous puissiez anticiper cette discussion.

Afin de préparer ce moment qui risque d'être difficile, voici quelques pistes de réflexion sur lesquelles vous pourrez vous reposer :

- quel est le sens de sa fugue ? quel message a-t-il voulu passer et à qui s'adresse-t-il ?
- comment je me sens face à cet événement ? suis-je en colère, fatigué, angoissé, perdu ?
- quelles sont mes limites ? que puis-je accepter ou ne pas accepter ? qu'est-ce qui peut être négocié ou pas ?
- quelles sont les pistes de solutions que je peux entrevoir ?
- etc.

Ce moment de réflexion vous permettra de devancer certaines de vos émotions et de rentrer plus facilement en contact avec votre enfant le moment venu. Cela vous évitera de faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir ou de passer un message uniquement sous le coup de l'émotion.

N'hésitez pas à demander de l'aide autour de vous et à prendre contact avec des professionnels qui pourront vous informer et vous conseiller.

Enfin, dans la mesure du possible, essayez de vous relaxer, de prendre soin de vous, de discuter avec vos proches, de prendre du recul.

Au moment du ou des premier(s) contact(s) avec votre enfant

Le plus important à ce moment, c'est de rester en relation avec lui et de garder votre sang froid. Cela ne veut pas dire que vous ne devez pas lui confier vos émotions, bien au contraire. Il est primordial qu'il ressente que vous n'êtes pas indifférent à ce qui lui arrive. C'est peut-être le message le plus important à faire passer. Par sa fugue, l'adolescent attend généralement un changement, une évolution.

Ce premier contact peut se faire sous diverses formes (entrevue, appel téléphonique, sms, mail, messagerie instantanée tel que «MSN Messenger», lettre, par l'inter-

médiaire d'une tierce personne, etc.) et la communication entre vous et votre enfant sera différente selon celle choisie.

Il va de soi qu'il est beaucoup plus difficile de rentrer dans un long échange interactif via le sms que via un mail ou un dialogue direct.

Pour vous aider lors de ces premiers contacts, voici quelques propositions qui peuvent contribuer à aborder le sujet :

Afin de ne pas trop entrer dans la sphère émotionnelle, difficile à gérer, il est opportun de commencer par des questions fermées du style :

- es-tu en sécurité ? / Es-tu seul ? / Peux-tu parler librement ?
- tu vas bien ?
- veux-tu que je vienne te chercher ? / Sais-tu où tu es ?

Ceci vous permettra rapidement de savoir si votre enfant est éventuellement en danger. En outre, ces questions fermées favorisent généralement la mise en relation et la mise en confiance.

Une fois rassuré, vous pouvez lui poser d'autres questions un peu plus ouvertes comme :

- pourquoi es-tu parti ?
- veux-tu en parler maintenant ou plus tard ?
- quel message as-tu voulu nous faire passer ? / Que veux-tu nous dire ?
- que voudrais-tu changer ?
- etc.

Dans tous les cas, essayez :

- d'être un maximum constructif et à son écoute plutôt que de le blâmer et le juger ;
- d'être dans le dialogue plutôt que de rentrer directement en conflit avec lui ;
- de faire des propositions ouvertes plutôt que d'utiliser la menace ou le chantage ;
- de lui laisser des choix plutôt que de l'obliger à vous accompagner ;
- de temporiser plutôt que de rentrer dans une forme de discussion en escalade ;
- d'être dans la négociation plutôt que d'imposer un rapport de force ;
- d'exprimer le fait qu'il vous manque et que vous êtes inquiet ;
- etc.

Toutefois, cela ne veut surtout pas dire que vous devez tout accepter et ne mettre aucune limite.

Si votre enfant ne veut toujours pas rentrer, vous êtes bien entendu en droit de lui dire :

- que vous n'êtes pas en accord avec sa fugue ;
- que vous êtes là pour le protéger, l'aider à trouver des solutions et que vous êtes toujours légalement responsable ;
- que vous souhaitez qu'il rentre à la maison ou du moins qu'il se mette en sécurité ;
- que s'il perdure dans sa fugue, vous avez le devoir de prévenir la police (si ce n'est pas encore fait) et qu'il risque alors d'être recherché par celle-ci ;
- etc.

Après ce ou ces premier(s) contact(s)

Si votre enfant ne veut pas rentrer, proposez-lui éventuellement un rendez-vous dans un milieu neutre (café, snack,...) ou des contacts téléphoniques sous forme de rendez-vous. Le plus important, de nouveau, est de maintenir la relation.

Si vous fixez un rendez-vous, il est primordial de vous y rendre personnellement afin de ne pas rompre la confiance et de maintenir le lien.

Vous pouvez aussi lui proposer l'adresse d'un service de l'aide à la jeunesse où il pourra peut-être plus facilement se confier, réfléchir à la situation et préparer une rencontre avec vous.

A tout moment...

L'âge de votre enfant est à prendre en compte.

Le discours et les propositions ne seront pas forcément les mêmes si votre enfant a 13 ans ou s'il en a 17. N'oubliez pas que vous êtes certainement la personne la plus à même de comprendre votre enfant et ses réactions.

Il est utile de rappeler que :

- L'adolescent fugue rarement par pur plaisir mais plutôt parce qu'il n'arrive pas à exprimer ses difficultés relationnelles, scolaires, amicales, etc. à ses parents ou à d'autres adultes.
- Sa fugue peut être spontanée ou planifiée, programmée.
- N'oubliez pas que cette « crise » si pénible soit-elle, est aussi bien souvent bénéfique pour tous. Elle permet d'aborder certaines difficultés familiales, obligeant le réajustement de certains repères, certaines valeurs, et de faire part des attachements réciproques au sein de la famille mais aussi des déceptions inavouées.
- Cette crise est aussi l'occasion pour votre enfant de faire l'apprentissage de la négociation, du dialogue, etc. Apprentissages qui pourront lui être d'une grande utilité dans sa vie d'adulte.

- Même s'il ne s'agit pas de sa première fugue, essayez de persévérer dans le dialogue. Il faut parfois du temps et plusieurs tentatives pour comprendre les raisons qui ont amené votre enfant à fuguer. Il peut aussi avoir besoin d'aide pour formuler celles-ci.
- Comprendre les raisons peut permettre d'échapper à une escalade dans le comportement de votre enfant et ainsi éviter des actes plus destructeurs tels que la délinquance, la toxicomanie, la dépression, la mutilation, l'anorexie, le suicide, etc.

Comment accueillir mon enfant lors de son retour ?

Lorsque la police nous a téléphoné à moi et mon mari pour nous avertir qu'ils avaient retrouvé notre fille après 4 jours de fugue, j'ai pleuré de soulagement à l'idée qu'il ne lui était rien arrivé... Et ensuite j'ai eu peur ! Peur des « retrouvailles » : nous ne savions vraiment pas comment réagir et comment l'aborder.



Comment accueillir mon enfant lors de son retour ?

*Après la fugue de ma fille, nous avons pas mal discuté...
C'était pas facile ! Malgré tout, on a pu mettre les problèmes sur la table et cela a fait du bien. Les premiers jours, nous sommes tombés d'accord pour qu'elle aille dormir quelques jours chez son oncle avec qui elle s'entend bien... c'était pas mal comme solution car ça a permis que la pression retombe un peu.*

Il y a un an et demi, notre fils de 15 ans a fugué pendant presque une semaine. Ça a pris du temps et beaucoup de discussions, de compréhension aussi de la part de tout le monde mais cela en valait la peine car aujourd'hui les choses vont beaucoup mieux !

Ma fille avait 16 ans lorsqu'elle a commencé à fuguer. En peu de temps, un dialogue de sourds s'est engagé entre nous. Colères, injures ont pris de l'ampleur puis ça a été les premières fugues. Ma fille a d'abord été hébergée chez des copains. Faute de parvenir à l'en empêcher et impuissante à l'en faire revenir, je me rassurais en la sachant en sécurité. Mais petit à petit, sa vie partait en morceaux. J'ai mis du temps à demander de l'aide car j'avais honte, je me sentais fautive, « mauvaise mère ». Il nous a fallu 2 ans de courage et de patience mais ça en valait le coup. Il a fallu beaucoup de courage à ma fille aussi pour remonter la pente.

Le retour de votre enfant sera probablement un moment de questionnement pour chacun. De plus, il sera sans doute chargé d'émotions et de sentiments souvent contradictoires où se mêlent le soulagement, la joie, la peur, la tristesse, etc.

En tant que parent, vous pourriez en vouloir à votre enfant d'être parti, d'avoir bravé votre autorité, de vous avoir inquiété ou au contraire être prêt à tout accepter pour qu'il ne reparte plus.

De son côté, votre enfant pourrait vivre son retour comme une forme d'échec, d'humiliation, de capitulation, mais aussi de soulagement.

Quoiqu'il en soit, l'important sera de renouer le dialogue entre vous, de tenter de comprendre les raisons qui ont amené votre enfant à fuguer, d'envisager des solutions qui conviennent à tous.

Nous vous proposons quelques pistes de réflexion qui pourront, nous l'espérons, vous aider lors du retour de votre enfant.

Généralement, les adolescents ont beaucoup plus de difficultés à verbaliser leurs problèmes, leurs émotions que les adultes. Ils auront souvent besoin d'y être aidés. Le fait d'exprimer son « mal-être » en fuguant est certainement déjà un signe de sa difficulté à vous en faire part avec des mots.

En tant que parent, il est particulièrement important de réfléchir à l'attitude relationnelle à adopter lors du retour de votre enfant. Selon celle que vous choisirez, ses réactions risquent d'être très différentes et auront une influence sur vos relations futures.

Une relation trop « amicale », teintée de sympathie ou de compassion pourrait culpabiliser votre enfant, le déresponsabiliser, l'infantiliser. Il ne vous sentira pas vraiment à son écoute, il risque d'avoir peur de vous blesser, vous décevoir et aura donc des difficultés à aborder les raisons de sa fugue.

Ce type d'attitude risque aussi de vous faire perdre une certaine crédibilité en tant que parent notamment en tant qu'autorité de référence rassurante pour votre enfant.

Une relation trop rigide, voire agressive, pourrait entraîner une communication à sens unique. Votre enfant n'arrivera pas à vous faire part des raisons de sa fugue car il ne vous sentira pas prêt à les entendre et encore moins à en tenir compte. Le risque est de le voir passer à d'autres moyens pour vous témoigner son mal-être (mutilation, prise de produits, suicide, etc.).

Par contre, garder le rôle et la position parentale qui sont les vôtres tout en adoptant une attitude plus empathique permettra à votre enfant de vous sentir à l'écoute de ses difficultés, de ses sentiments, de ses émotions et de ses éventuelles solutions. Garder un cadre, poser ses limites tout en essayant de se mettre à la place de son enfant, éviter d'être trop dans l'émotion favorisera le rétablissement du dialogue et la recherche de solutions solides où chacun sera reconnu dans ses préoccupations. De plus, cette position permettra à votre enfant de faire de multiples apprentissages (recherche de compromis, l'expérience de la négociation, etc.) qui pourront lui être d'une grande utilité dans sa vie d'adulte. Cette attitude n'est certes pas la plus confortable et nécessite une certaine prise de risque (celle de faire le pari de la confiance, du compromis et de l'autonomie progressive).

Concrètement, voici quelques points de repère pour les différents moments qui entourent la fugue :

Avant son retour

- n'hésitez pas à mettre par écrit vos questions, vos émotions, ce que vous avez ressenti, ce que souhaitez comprendre, ce que vous avez envie de lui proposer.
- l'écrit permet de clarifier certains points et de prendre un peu de recul.

Au moment du retour

- soyez accueillant ;
- manifestez votre soulagement de le revoir ;
- permettez-lui de reprendre ses repères, par exemple en réinstallant ses affaires dans sa chambre, dans la maison ;
- réfléchissez à ce qui peut influencer la discussion que vous aurez avec votre enfant : qui sera présent (vous seul, présence des autres enfants, d'une personne tierce, etc.), où aura-t-elle lieu (dans sa chambre, le salon, à l'extérieur de la maison, etc.), à quel moment ?

Au moment de votre première discussion

- exprimez clairement votre envie de comprendre les raisons qui l'ont amené à fuguer et d'entendre ses attentes de changement ;
- faites-lui part de ce que sa fugue a suscité pour vous ;
- restez le plus calme possible, évitez de crier et de vous emporter ;
- marquez à la fois votre ouverture à certains changements mais aussi votre attachement à certains repères prioritaires, à certaines limites non négociables ;
- prenez du temps pour l'écouter mais aussi pour rechercher des solutions acceptables pour chacun ;
- cette première discussion est le début du rétablissement du dialogue et tout ne doit pas nécessairement être réglé en une fois. Donnez-vous du temps !

Après la fugue

- prévenez la police du retour de votre enfant afin qu'elle arrête les recherches.

Comment améliorer le retour à la maison et éviter une nouvelle fugue ?

- adoptez des solutions qui conviennent à chacun ;
- maintenez le dialogue ;
- n'hésitez pas à faire appel à un tiers, à un service d'aide ;
- après une période donnée, évaluez les solutions trouvées pour votre enfant et pour vous-même.

Toutefois, il se peut que le retour immédiat à la maison ne soit pas envisageable pour votre enfant et/ou pour vous-même. A partir de ce constat, il sera peut-être nécessaire d'envisager une sorte de « sas ». L'objectif sera de vous permettre de prendre du recul et de favoriser la remise en lien par étapes successives.

Quelles sont alors les pistes de solutions envisageables ?

- le recours au réseau familial ou amical du jeune ou des parents ;
- l'internat scolaire ;
- l'accueil temporaire en centre spécialisé pour jeunes, avec l'accord du jeune et de ses parents (Abaka, Sos Jeunes, Point Jaune, etc.) ;
- le placement sous mandat du service d'aide à la jeunesse ou du tribunal de la jeunesse en centre d'accueil d'urgence (CAU), centre de crise, d'observation et d'orientation, en famille d'accueil, etc.) ;
- etc.

Bibliographie

CLOUTIER R., « Psychologie de l'adolescence », Montréal, Gaeten Morin, 1982.
COSLIN P.G., « Les conduites à risque à l'adolescence », Paris, Armand Colin Eds, 2003.
DOLTO F., « La cause des adolescents », France, Robert Laffont, 1988.
GUEDENEY N. & GUEDENEY A., « L'attachement : concept et applications », Paris, Masson 2002.
PETITCLERC J.M., « Y'a plus d'autorité ! », France, Editions érès, Seconde édition, 2004.
POMMEREAU X., « Quand l'adolescent va mal », France, Jean-Claude Lattès Eds (Coll. «J'ai lu»), 1997.
POURTOIS J-P., « Innovation en éducation familiale », Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991.
VAN DE WATER G. & VETTENBURG N., « Fuguer : ...pour fuir quoi? Etude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique », Belgique , Child Focus & Fondation Roi Baudouin, 2004.
VETTENBURG N., « Violences à l'école : sensibilisation, prévention, répression », in Rapport du symposium tenu à Bruxelles (Belgique), 26-28 novembre 1998, Editions du conseil de l'Europe, 1998.

« Aide à la jeunesse : questions de parents... », Communauté française de Belgique, Direction générale de l'Aide à la jeunesse et Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, Première édition, mars 2004.

« Camp Safe », Child Focus, disponible sur Internet :

www.childfocus.be

« Entre fugue et expulsion: le départ de l'enfant dans la rue », Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme, IEDH., disponible sur Internet :

www.unifr.ch

« Rapport annuel 2008 », Child Focus, disponible sur Internet :

www.childfocus.be

« Revenir pour rester : guide prévention à l'intention des parents de fugueurs », Service de police de la Ville de Montréal, Montréal, Ville de Montréal, 2004.

Fugue . Disparition
Dialogue . Accueil
Signes annonciateurs . Police
Cause . Contact
Responsabilité . Retour . Colère
Solutions . Temps
Ado . Parent
Mal-être . Relation
Que faire?

Avec ce petit fascicule, SOS JEUNES – QUARTIER LIBRE souhaite aborder la fugue à travers quelques questions générales souvent amenées par les parents et surtout, donner des indications concrètes quant aux démarches à entreprendre ainsi que faire part d'une série de réflexions sur ce sujet.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à prendre contact avec un service spécialisé qui pourra prendre le temps d'analyser avec vous la situation.



SOS-Jeunes - Quartier Libre
Rue Mercelis, 27 - 1050 Bruxelles - Belgique
T. 02 512 90 20 - www.sosjeunes.be